



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 9 septembre 2021

Délibération n°37/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 9 septembre à neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 27 août 2021.

Membres présents : Messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY et Xavier BONNEFONT.
Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA et Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : monsieur Gérard DESAPHY,
Mesdames Charline CLAVEAU et Caroline COLOMBIER.

Monsieur Gérard DESAPHY donne pouvoir à monsieur Xavier BONNEFONT.

Membres consultatifs présents : monsieur Andréas KOCH.
Madame Anne FRANGEUL.

Membres consultatifs absents excusés : monsieur Daniel BRAUD et madame Cécile FRANCOIS.

Objet : Commissions thématiques du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis – Désignation des représentants

Par délibérations en date des 6 juin 2016 et 12 mars 2021, les membres du Comité Syndical ont approuvé l'institution de six commissions thématiques dénommées « Finances / Economie », « Formation / Recherche », « Aménagement », « Studios Paradis », « Communication » et « Prospective ».

Chacune des commissions est composée de sept membres, permettant la représentation de tous les partenaires du Pôle Image, à savoir :

- de droit, le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis ;
- deux membres pour le Département de la Charente ;
- un membre pour la Région Poitou-Charentes ;
- un pour la Commune d'Angoulême ;
- un pour GrandAngoulême ;
- et un pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale d'Angoulême.

Il est précisé qu'en fonction des thèmes abordés, ces commissions pourront être élargies à d'autres élus, aux acteurs du secteur ou à des personnes qualifiées et expertes.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical à l'unanimité (17 présents - 18 votants - 18 voix « Pour ») :

- Désignent les représentants de chacun des membres au sein des commissions comme suit :

Commission Finances / Economie :

- o Jean-François DAURE (Département de la Charente),
- o Patrick MARDIKIAN (Département de la Charente),
- o Pascal BOUTENEGRE (Région Nouvelle-Aquitaine),
- o Valérie SCHERMANN (Commune d'Angoulême),
- o Gérard ROY (Agglomération GrandAngoulême),
- o Daniel BRAUD (CCIT d'Angoulême) ;

Commission Formation / Recherche :

- o Nelly VERGEZ (Département de la Charente),
- o Fabienne GODICHAUD (Département de la Charente),
- o Martine PINVILLE (Région Nouvelle-Aquitaine),
- o Valérie SCHERMANN (Commune d'Angoulême),
- o Gérard DESAPHY (Agglomération GrandAngoulême),
- o Daniel BRAUD (CCIT d'Angoulême) ;

Commission Aménagement :

- o Michel CARTERET (Département de la Charente),
- o Nicole BONNEFOY (Département de la Charente)
- o Virginie LEBRAUD (Région Nouvelle-Aquitaine),
- o Xavier BONNEFONT (Commune d'Angoulême),
- o Gérard ROY (Agglomération GrandAngoulême),
- o Daniel BRAUD (CCIT d'Angoulême) ;

Commission Studios Paradis :

- o Jean-François DAURE (Département de la Charente),
- o Patrick MARDIKIAN (Département de la Charente),
- o Martine PINVILLE (Région Nouvelle-Aquitaine),
- o Valérie SCHERMANN (Commune d'Angoulême),
- o Gérard DESAPHY (Agglomération GrandAngoulême),
- o Anne FRANGEUL (CCIT d'Angoulême) ;

Commission Communication :

- o Patrick MARDIKIAN (Département de la Charente),
- o Hélène GINGAST (Département de la Charente),
- o Virginie LEBRAUD (Région Nouvelle-Aquitaine),
- o Valérie SCHERMANN (Commune d'Angoulême),
- o Gérard DESAPHY (Agglomération GrandAngoulême),
- o Anne FRANGEUL (CCIT d'Angoulême) ;

Commission Prospective :

- o Jean-François DAURE (Département de la Charente),
- o Patrick MARDIKIAN (Département de la Charente),
- o Martine PINVILLE (Région Nouvelle-Aquitaine),
- o Valérie SCHERMANN (Commune d'Angoulême),
- o Gérard DESAPHY (Agglomération GrandAngoulême),
- o Andrés KOCH (CCIT d'Angoulême) ;

- Autorisent monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 15 Sept. 2021
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 15 Sept. 2021
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 15 Septembre 2021

Signé: Le Président

Le Président,

Philippe BOUTY

Philippe Bouty